

Location des salles, nouvelles conditions 2024



La ville de Beaufort-en-Anjou propose une gamme variée d'espaces dédiés à la location. Des salles de taille et de capacité diverses sont à disposition des particuliers, associations, organismes ou entreprises. Si les associations bénéficient toujours de la gratuité de la location (hors chauffage), de nouvelles conditions d'utilisations ont été adoptées au Conseil municipal du 16 décembre 2023, à savoir :

Les tarifs « ménage » ont été supprimés.

Un kit de nettoyage est dorénavant mis à disposition des utilisateurs dans chaque salle.

Un forfait " chauffage " a été rattaché aux tarifs dits « d'hiver ».

Ce forfait concerne également les associations.

Les salles Anne de Melun et Gabriel Boussard seront fermées à la location en période de chauffe.

Retrouvez toutes les informations en suivant ce lien : [cliquez ici](#).

—
Consultez les différentes salles et tarifs : [cliquez ici](#).

Les modalités de réservations restent les mêmes :

- Pour les particuliers : [cliquez ici](#).

- Pour les associations, organismes ou entreprises : [cliquez ici](#).